



URBANISME

L'agglomération de Cap Atlantique lance un dispositif d'aide pour les travaux de rénovation des toitures en chaume

Les toitures en chaume sont un élément important de l'identité patrimoniale et touristique du territoire et font l'objet d'une obligation de protection et de valorisation dans certains périmètres.

Publié le 07 décembre 2022

Constatant une certaine dégradation de ces toitures et conscient de l'importance de préserver son patrimoine, l'agglomération de Cap Atlantique, avec l'aide du Parc Naturel Régional de Brière (PNRB) et de Saint-Nazaire Agglo, lance un dispositif d'accompagnement et de soutien financier à destination des propriétaires de toitures de chaume prématurément dégradés. Les toitures en chaume sont un élément important de l'identité patrimoniale et touristique du territoire et font l'objet d'une obligation de protection et de valorisation dans certains périmètres. Constatant une certaine dégradation de ces toitures et conscient de l'importance de préserver son patrimoine, l'agglomération de Cap Atlantique, avec l'aide du Parc Naturel Régional de Brière (PNRB) et de Saint-Nazaire Agglo, lance un dispositif d'accompagnement et de soutien financier à destination des propriétaires de toitures de chaume prématurément dégradés.

Depuis plusieurs années, il est constaté une dégradation prématurée des toitures en chaume. Des études et expertises menées par le Parc Naturel Régional de Brière ont permis d'identifier les champignons à l'origine de ces dégradations et de déterminer les conditions d'entretien afin de limiter leur prolifération. Environ 290 couvertures seraient en mauvais état sur les 1461 présentes sur le territoire de l'agglomération. La préservation de ce patrimoine constitue en effet des dépenses importantes pour les propriétaires, le coût du chaume étant en moyenne 1,6 fois plus élevé que l'ardoise et sa durée de vie n'est que de 35 ans (80 ans pour une toiture en ardoise).

65% des toits de chaume répertoriés sur le Parc de Brière se trouvent sur le territoire de Cap Atlantique, dont 20% sont en mauvais état, il était donc nécessaire d'agir pour aider les habitants à entretenir notre patrimoine. C'est pourquoi, un dispositif de soutien financier aux propriétaires de toitures en chaume prématurément dégradées vient d'être lancé conjointement avec Saint Nazaire Agglo et le PNRB représentant un budget total d'environ 1 million d'euros pour la période 2022-2026.

Ce soutien financier pour la réalisation de travaux, consiste en une subvention accordée au propriétaire calculée en fonction de différents critères liés à l'état de la toiture. Cette aide est soumise à un diagnostic préalable, gratuit, réalisé par le PNRB, qui confirme le caractère prématuré de la dégradation due à la présence de champignons. D'autres critères entrent en ligne de compte dans le calcul de la subvention, tels que les caractéristiques de la chaumière (annexe, habitation) ou les revenus des propriétaires. Sont éligibles à cette subvention les propriétaires occupants ou bailleurs d'une chaumière située dans le périmètre du Parc naturel régional de Brière, résidence principale ou secondaire, qui ont une couverture en chaume de moins de 35 ans et qui n'est plus sous garantie décennale. Enfin, pour le territoire de Cap Atlantique, la chaumière doit être située dans les secteurs soumis à une obligation réglementaire de conservation de ce matériau. Les habitants peuvent se renseigner sur le dispositif, mis en place jusqu'en 2026, et demander un diagnostic s'ils jugent que leur toiture en chaume est dégradée via le service « Cap Info Habitat », qui instruira leur dossier dans un délai d'environ 2 semaines, au 02 51 75 77 95.



Ville de

Guérande

HOTEL DE VILLE

7 place du marché au
Bois
44350 Guérande
Tél : 02 40 15 60 40

HORAIRES :

Lun - Ven : 8h30 > 12h
13h30 > 17h30
Mar : 14h30 > 17h30
Sam : 9h > 12h